



Annecy, le 2 mars 2023

## Communiqué de presse

### Opération COLDEN anti-pollution le 28 février 2023

### 4 véhicules en infraction dont une fraude au dispositif anti-pollution

Mardi 28 février matin, dans la zone d'activités de la Maladière à Cluses, une opération de contrôle était menée conjointement par les services de la Gendarmerie nationale et les contrôleurs des transports terrestres de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Cette opération qui a concerné 15 véhicules était menée sous l'impulsion du COLDEN de Bonneville (Comité Opérationnel de Lutte contre la Délinquance ENvironnementale) et dans le cadre du Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve. Elle s'est déroulée sous l'autorité de Karline BOUISSET, procureur du Tribunal de Bonneville et Rémy DARROUX, sous-préfet de Bonneville ainsi que de plusieurs membres de la commission mobilité transports du PPA (élus, entreprises, associations).

Le PPA prévoit de renforcer les contrôles routiers anti-pollution des véhicules (action 7). Les forces de l'ordre procèdent à des contrôles réguliers du respect de la mesure de réduction de vitesse hivernale, avec une présence renforcée lors des épisodes de pollution. Par ailleurs, elles mènent également des contrôles spécifiques visant le système anti-pollution dit « fraude à l'AdBlue ».

#### Contrôle des dispositifs AdBlue

L'opération avait comme objectif particulier le contrôle de la fraude aux dispositifs anti-pollution qui équipent les véhicules lourds récents soumis aux normes Euro IV, V et VI, dite « fraude à l'AdBlue ».

Le dispositif AdBlue permet de réduire le volume d'oxydes d'azote en sortie des pots d'échappement des véhicules à moteur diesel. Cette technologie, qui utilise un additif liquide, permet de limiter les émissions polluantes des camions et de respecter les normes européennes anti-pollution.

Certains transporteurs sont tentés d'utiliser des dispositifs de neutralisation de l'AdBlue vendus sur internet à faible coût afin d'augmenter la rentabilité de leurs véhicules et d'être plus concurrentiels (gain d'environ 3 000 €/an et par véhicule).

#### Bilan de l'opération du jour

Sur les 15 véhicules contrôlés, une suspicion de fraude au dispositif AdBlue a été mise en évidence ce jour par les contrôleurs des transports terrestres de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes : le véhicule a fait l'objet d'une immobilisation immédiate et a été envoyé pour remise en conformité dans un garage et ne pourra repartir qu'après validation des réparations par un agent de contrôle. La fraude, confirmée par le garage, est passible d'une amende délictuelle de 7 500 euros à laquelle s'ajoutent les frais de remise en état du véhicule (pouvant atteindre jusqu'à 7 000 euros).

1/2

Piloté par



Financé par



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

haute-savoie  
le Département

Cluses avec  
les montagnes

Comité de Comptoir  
FAUCIGNY GLIÈRES

Pays du Mont-Blanc  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Pays Rochois  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

VALLEE DE CHAMONIX  
MONT-BLANC

Co-animé par

SM3A  
SYNTHÈSE MÉTROPOLITaine  
ARVE ET AFFLUENTS

De plus, des contrôles de vitesse ont également été diligentés. De nombreuses autres infractions ont été relevées : surcharge de véhicule, réglementation sociale européenne (cabotage), défaut d'organes de sécurité (ceintures, barre anti-encastrement, angle mort).

Les procès-verbaux d'infraction seront transmis au procureur de la République en vue de sanctions pénales ; elles ont donné lieu, en outre, au paiement immédiat de consignation par les entreprises non établies en France.



## Le PPA de la vallée de l'Arve

Le PPA est le plan d'actions piloté par l'État, et porté en partenariat avec les collectivités et les acteurs locaux pour améliorer la qualité de l'air sur le territoire de la vallée de l'Arve. Tous sont mobilisés sur cet enjeu crucial avec un objectif : réduire la pollution pour la santé de tous. Ces actions permanentes ou temporaires sont soit réglementaires et mises en œuvre par arrêtés préfectoraux, soit volontaires, portées par l'État, les collectivités et les acteurs locaux.

## Contacts presse

**Bureau de la représentation et de la communication de l'État**  
04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53  
[pref-communication@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-savoie.gouv.fr)  
[@Prefet74](http://@Prefet74) | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

**Ajuste**  
**Fergus Mordacq**  
06.62.73.74.14  
[fergus.mordacq@ajuste-communication.fr](mailto:fergus.mordacq@ajuste-communication.fr)

2/2

Piloté par



Financé par



Co-animé par

